



ARRÊTER DE FUMER POUR DE BON ?

Votre pharmacien peut vous prescrire des traitements remboursés par vos assurances.*

Le saviez-vous ?

Pour certaines conditions mineures et traitements préventifs, votre pharmacien peut prescrire des médicaments lorsqu'aucun diagnostic n'est requis.*

Consultez-le, c'est facile !

On est là pour vous !

* Certaines conditions s'appliquent

Pharmaciens-propriétaires affiliés à **Proxim**
Proximéd

Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.